



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2013

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 21 août 2013 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 21 août 2013 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mmes Mireille BIMBOES et Régine DIETRICH, MM. Bernard MARTIN, Philippe SCHEIBLING, Marc HEIMBURGER et François WACH, Adjoint au Maire ; MM. Philippe SIMLER, Stéphane WEISHARD, Philippe VOLK, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Pierrette LACOMBE, Carine SCHUTZ et Claudine ZIPPER et MM. Claude BRUNSCHWILLER, Pierre BURGER, Didier ROECKEL, Olivier SENGLER et Dominique WAEGELL, Conseillers Municipaux.

MM. Damien SOHLER et Maurice RIESTER, Conseillers Municipaux sont absents et excusés

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal, est absent.

M. Damien SOHLER a donné procuration à M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire ;
M. Maurice RIESTER a donné procuration à M. Didier ROECKEL, Conseiller Municipal.

Membres en exercice : **21** Présents : **18** Absents et excusés : **2** Procurations : **2**
Absent : **1**

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE M. Olivier SENGLER, secrétaire de séance.

Le Maire indique que c'est la 60^{ème} séance.

60.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2013

Le procès-verbal, préalablement et intégralement diffusé est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance du 25 juin 2013.

60.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision municipale en date du 21 juin 2013 portant lancement d'une consultation relative à la mise en place d'un complexe d'étanchéité sur la toiture terrasse et du remplacement en partie de couvertines en zinc à la salle polyvalente.
- Décision municipale en date du 02 juillet 2013 portant lancement d'une consultation relative à la fourniture de panneaux de signalisation.
- Décision municipale en date du 16 juillet 2013 portant lancement d'une consultation relative à la mise en place d'un contrat de vérification périodique des installations électriques des ERP catégorie 2 et 4, et des systèmes de protection contre la foudre.
- Décision municipale en date du 17 juillet 2013 portant attribution de la consultation concernant le remplacement partiel de l'étanchéité et de la zinguerie à la salle polyvalente à l'entreprise ETANCHEITE EUROPEENE de Scherwiller, pour un montant de 4 937,09 € TTC.
- Décision municipale en date du 25 juillet 2013 portant acceptation de l'indemnité de sinistre concernant un candélabre endommagé rue des Rossignols – Kientzville d'un montant de 700,- €, correspondant au règlement de la franchise, versée par l'assurance GROUPAMA.
- Décision municipale en date du 30 juillet 2013 portant lancement d'une consultation relative à la fourniture de fleurs pour l'automne.
- Décision municipale en date du 1^{er} août 2013 portant attribution de la consultation relative à la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien à la société TOUSSAINT Sarl d'Illkirch, pour un montant de 1 213,08 € HT soit 1 450,84 € TTC.
- Décision municipale en date du 1^{er} août 2013 portant attribution de la consultation relative à la fourniture de panneaux de signalisation à la société NADIA SIGNALISATION MENZER de Sainte-Croix-aux-Mines pour un montant de 4 800,- € TTC.
- Décision municipale en date du 5 août 2013 portant attribution de la consultation relative au contrat de vérifications électriques (ERP cat. 2 et 4) et la protection contre la foudre au bureau

d'études APAVE pour un montant annuel de 717,60 € TTC. Début du contrat : 16 octobre 2013, pour une durée de 4 ans.

- Décision municipale en date du 07 août 2013 autorisant le Maire à signer un avenant de transfert portant sur le marché téléphonie – renouvellement des abonnements fixes – mobiles et d'internet à la suite de l'opération de fusion simplifiée de la société ORANGE France dans France TELECOM (renommé ORANGE à compter du 1^{er} juillet 2013).
- Décision municipale en date du 13 août 2013 portant attribution de la consultation relative à la fourniture de fleurs pour l'automne à l'entreprise GAESSLER de Benfeld pour un montant de 573,75 € HT.

60.3 ADMINISTRATION GENERALE

Syndicat des Irrigants du Ried du Sud – Prélèvements pour irrigation dans les cours d'eau non domaniaux – Arrêté préfectoral portant autorisation temporaire au titre du Code de l'Environnement

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Par arrêté préfectoral du 04 juillet 2013, le Syndicat des Irrigants du Ried du Sud a été autorisé à titre temporaire à effectuer des prélèvements en rivières pour l'irrigation de cultures.

L'autorisation est valable pour la période de juin à octobre. Toute utilisation de l'eau à d'autres fins que l'irrigation agricole est exclue du champ d'application de l'arrêté.

139 points de pompages dans les cours d'eau de divers bassins versants dont du Giessen sont autorisés. Le prélèvement de l'eau devra être effectué conformément aux avenants de l'acte.

Il est demandé que le Conseil en prenne connaissance.

Seules deux exploitations sont concernées au niveau du bassin versant de la Scheer.

A la question de Mme Régine DIETRICH, Adjointe, qui demande s'il y a assez d'eau dans les cours d'eau en cas d'irrigation, M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, lui indique qu'il existe une réglementation très précise et en cas de sécheresse ou de pénurie dans les bassins, il y a des restrictions.

M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, confirme que c'est bien la police de l'eau qui s'applique dans ce domaine.

Le Conseil Municipal prend acte de l'arrêté préfectoral.

60.4 URBANISME

Demande de levée d'un droit à résolution au profit de la Commune – 4 rue des Iris

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Par courrier du 21 juin 2013, Maître Isabelle GENY, Notaire à SUNDHOUSE, demande la radiation du droit à la résolution inscrit au Livre Foncier au profit de la Commune de Scherwiller et portant sur l'immeuble sis 4 rue des Iris à Scherwiller cadastré sous section 6 parcelle n°239/7 (ancienne désignation cadastrale : section 6 parcelle n°209/8), d'une contenance de 2,55 ares (ancienne contenance : 3,00 ares).

Ce droit à la résolution résulte de l'acte de vente aux termes duquel la Commune de Scherwiller a vendu la parcelle, à savoir l'acte du 25 juin 2007 et était destiné à garantir le respect de ses obligations par l'acquéreur, à savoir :

- engagement de construire dans un délai de vingt-quatre mois,
- interdiction de revente avant construction.

Il appartient au seul Conseil municipal,

- **de se prononcer** sur l'opportunité de procéder à la radiation de l'inscription établie au profit de la commune de Scherwiller et inscrite au Livre foncier, portant sur l'immeuble sis 4 rue des Iris à Scherwiller cadastré sous section 6 parcelle n°239/7, d'une contenance de 2,55 ares;
- **d'autoriser** le maire à donner pouvoir à Maître Isabelle GENY, Notaire à SUNDHOUSE, pour procéder à cette radiation.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de se prononcer sur l'opportunité de procéder à la radiation de l'inscription établie au profit de la commune de Scherwiller et inscrite au Livre foncier, portant sur l'immeuble sis 4 rue des Iris à Scherwiller cadastré sous section 6 parcelle n°239/7, d'une contenance de 2,55 ares;

AUTORISE le maire à donner pouvoir à Maître Isabelle GENY, Notaire à SUNDHOUSE, pour procéder à cette radiation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire, quitte la séance étant concerné personnellement par ce point.

60.5 DOMAINE

Alignements – Emplacements réservés – Acquisition d'une parcelle en zone UB du POS

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Afin de poursuivre la réalisation de la piste cyclable route d'Ebersheim, il est proposé au Conseil d'acquérir un terrain de 1,66 ares sis en section C n°767/618, propriété de M. et Mme Bernard MARTIN.

Ce terrain est compris dans l'emprise de l'emplacement réservé A10 et figure en zone UB du POS. Se référant à la délibération du 21 mars 2013, le Conseil fixe à 500,- € l'are, le prix d'acquisition.

Il est proposé au Conseil,

- **d'acquérir** le dit terrain de 1,66 ares compris dans l'emprise de l'emplacement réservé A10 du POS, propriété de M. et Mme Bernard MARTIN ;
- **de fixer** le prix d'acquisition à 500,- € l'are ;
- **de procéder** à l'acquisition par acte notarié à dresser par Maître NUSS, Notaire à Châtenois, Bas-Rhin ;
- **d'autoriser** le Maire à signer le dit acte ainsi que toute pièce afférente.

Note : les crédits nécessaire à la dite acquisition sont inscrits au Budget Primitif 2013.

Le Maire donne les explications nécessaires avec les plans à l'appui pour localiser le terrain.

Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, indique qu'elle était sur place au moment de l'arpentage et constate qu'il y a un décrochement.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, intervient et précise que l'acquisition de ce terrain permettra de faire la continuité de l'aménagement du passage piétons et des cycles déjà réalisés il y a 2 ans.

Ces travaux d'aménagement pourront se faire rapidement.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir le dit terrain de 1,66 ares compris dans l'emprise de l'emplacement réservé A10 du POS, propriété de M. et Mme Bernard MARTIN ;

- FIXE** le prix d'acquisition à 500,- € l'are ;
- DECIDE** de procéder à l'acquisition par acte notarié à dresser par Maître NUSS, Notaire à Châtenois, Bas-Rhin ;
- AUTORISE** le Maire à signer le dit acte ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Retour en séance de M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire.

Le Maire indique que le prochain point inscrit à l'ordre du jour est l'équipement Sportif Couvert et que les représentants de la SEMHA et de l'atelier d'architecture ne sont pas encore arrivés, il décide donc, en accord avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal de passer aux points « COMMUNICATIONS » et « VŒUX », et de traiter le point « EQUIPEMENT SPORTIF COUVERT » en dernier de l'ordre du jour.

Ainsi le point « 60.7 COMMUNICATIONS » devient le point « **60.6 COMMUNICATIONS** », le point « 60.8 VŒUX » devient le point « **60.7 VŒUX** » et le point « 60.6 EQUIPEMENT SPORTIF COUVERT » devient le point « **60.8 EQUIPEMENT SPORTIF COUVERT** ».

60.6 COMMUNICATIONS

M. André BOESCH, Maire :

- Mes félicitations à l'équipe technique pour le magnifique fleurissement des espaces communaux et à tous les habitants qui fleurissent leur maison.
- Mes félicitations et remerciements à l'APPE pour leur engagement et leurs animations tout au long de l'année à l'étang de pêche ; également aux Knecke's de l'Aubach pour la décoration du char au Corso fleuri de Sélestat ainsi qu'aux lavandières pour leurs animations estivales.
- Nous continuons à travailler sur la sécurité de la route des vins pour l'accès piétons et des voitures au parc de Sports. Le Conseil Général en date du 29 juillet 2013 a donné un avis favorable pour le déplacement du panneau de Scherwiller en venant de Dambach. Donc ce panneau va être implanté avant l'accès au Parc des Sports pour limiter la vitesse à 50 km/h.
- Le permis de construire de la salle de Sports a été accordé le 31 juillet dernier.
- Le conseil de la Communauté de Communes de Sélestat a adopté, le 1^{er} juillet dernier, à l'unanimité, l'avant-projet définitif et le plan de financement du périscolaire. Le permis de construire a été déposé le 02 août dernier pour instruction. Je pense que le permis sera délivré avant la fin de l'année. Le début des travaux pourra être envisagé en début d'année 2014.

- Les services de la Mairie travaillent pour la mise aux normes et le transfert des archives au sous-sol de l'école maternelle.
- Les travaux dans les différents établissements scolaires ont été réalisés à la demande des enseignants et pour la rentrée il y aura un nouveau directeur à l'école maternelle et une nouvelle directrice à l'école élémentaire.
- La Commission « Education », sous la houlette de l'Adjointe Mireille BIMBOES avec les Directeurs d'Ecoles, les parents d'élèves, les services de la Mairie, le personnel du Péri-scolaire et la Communauté de Communes de Sélestat devra se réunir prochainement pour l'organisation de la réforme des rythmes scolaires de la rentrée 2014-2015.
- Les études pour le futur site de l'école élémentaire sont en cours.
- Valorisation du Presbytère avec le Conseil de Fabrique de l'église : une réunion avec l'évêché de Strasbourg doit être organisée avec le Conseil de Fabrique.
- Le SDEA attend toujours de la SNCF l'autorisation de passage sous la voie ferrée pour terminer le dernier tronçon de la rue du Riesling.
- L'informatisation des concessions du cimetière est toujours en cours avec des difficultés pour trouver les descendants des défunts.
- Le commissaire enquêteur a remis son rapport POS-PLU en Mairie le 19 août dernier où il peut être consulté aux heures d'ouverture des bureaux de la Mairie et sur le site de la Commune (environ 80 pages).
- Un appel d'offres ouvert à candidature est toujours en cours pour la vente de la Maison forestière et d'une parcelle sur bâtie de l'ancien atelier municipal. Peuvent être visité le samedi 31 août 2013 entre 9 H et 11 H. La date limite de réception des candidatures pour les ventes est fixée au lundi 16 septembre 2013 à 12 H.
- Je rappelle une fois de plus que la vente de la parcelle attenante aux ateliers a été décidée pour financer la construction des nouveaux locaux dans la zone artisanale en 2006.
- Chantier place de la Libération : à partir de début septembre. Une réunion de la Commission est prévue le lundi 02 septembre prochain pour présenter le projet et définir les travaux à exécuter.
- Nous sommes toujours à la recherche d'amélioration du centre du village surtout autour de la Mairie et de la Salle Polyvalente si une opportunité se présente.
- La Direction Départementale des Territoires (DDT) a mis gracieusement à notre disposition pendant trois semaines un radar pédagogique au mois de juillet, les résultats seront analysés à la rentrée.
- Le calendrier des prochaines réunions a été diffusé jusqu'en décembre, mais pour établir le budget 2014 il nous reste à définir les dates des commissions. C'est Urgent !
- Je vous rappelle que toutes les décisions et les communications du Conseil Municipal sont consultables sur le site de la Commune et sur les différents tableaux d'affichage. On ne peut pas nous reprocher de ne pas communiquer avec nos administrés. Les bureaux de la mairie sont ouverts à toute la population pour tout renseignement et des rendez-vous peuvent être pris avec la Municipalité.

M. Bernard MARTIN, Adjoint :

- Les travaux de restauration des berges de l'Aubach, quartier Sainte Odile, sont en phase d'achèvement – « on pourra bientôt rendre le Odiliapfadel aux Scherwillerois ».
- Un devis supplémentaire d'un montant de 1 750,- € a été signé le 16 août dernier pour la réfection du lavoir situé entre la chapelle Sainte Odile et le pont sur 25 mètres linéaires. Ces travaux seront réalisés par l'association « Tremplin » de Sélestat.
- Une sortie à GEGENBACH, en Allemagne, pour le 1 125^{ème} anniversaire du Vin, aura lieu le dimanche 22 septembre avec une entrée triomphante sur la place de la Mairie où « Richarde » remettra la dîme au couvent de GEGENBACH, comme cela s'est produit jadis en l'an 888. Les Communes de Scherwiller et Kintzheim seront mises à l'honneur.

Sont prévus à cette sortie : le Conseil Municipal, la Confrérie des Rieslinger et les Viticulteurs.

La Commune mettra à disposition un bus pour le déplacement des intéressés, que nous souhaitons nombreux.

Une réunion pour l'organisation définitive aura lieu le mercredi 04 septembre prochain à 20 h 30 à la Maison des Associations.

Mme Mireille BIMBOES, Adjointe :

- Durant les congés d'été, des travaux de réfection de peinture ont eu lieu dans les écoles.
 - Le 15 septembre prochain, lors des Journées du Patrimoine, il y aura une exposition d'œuvres par des artistes locaux le long de l'Aubach.
- Une réunion d'organisation aura lieu le mercredi 04 septembre 2013 à 19 h à la Mairie.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint :

- Les travaux place de la libération et la création de la rampe d'accessibilité à la mairie débuteront à compter du 09 septembre prochain.
- La réunion de la Commission « Voirie » se réunira le 02 septembre prochain à 19 h.

M. Stéphane WEISHARD, Conseiller Municipal Délégué :

- Une commission pour la réforme des rythmes scolaires sera mise en place au niveau de la Communauté de Communes de Sélestat.

Le périscolaire sera prêt pour la prochaine rentrée scolaire.

**** Entrée de M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal à 19 h 30. ****

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint :

- M. HEIMBURGER fait un rapide bilan financier. Il indique que les charges de fonctionnement sont stables alors que la tendance nationale pour les Collectivité de notre taille est à la hausse ; qu'il n'y a pas eu d'augmentation des impôts communaux ces dernières

années, pas eu de recours à l'emprunt avec pourtant de gros projets qui ont été menés. Il y a une diminution de l'endettement communal, qui est passé de 1 143,- € par habitant en 2008 à 580,- € par habitant en 2012, ce qui est en-dessous de la moyenne des Communes de même taille.

M. François WACH, Adjoint :

- Forêt : les travaux de création de la piste dans les parcelles n°35 et 38 sont terminés.

La coupe mécanisée prévue dans la parcelle 38 sera entreprise au cours du mois de septembre conformément à l'accord intervenu entre l'ONF et le locataire de chasse du lot n°1.

- Brischbach : la signalétique à l'entrée du chemin rural desservant les parcelles privées a été mise en place conformément à l'accord entre la société de chasse, l'association forestière et la Commune.
- Massif de l'Ortenbourg : la délimitation du périmètre du biotope a été définie sur le terrain en présence de l'ONF, de l'association des « Veilleurs du Ramstein », du GERRIS et les services de la Direction du Territoire (représentant la Sous-Préfecture). Le rapport complété du plan de situation sera transmis à Madame le Sous-Préfet de Sélestat dans le cadre de l'établissement du nouvel arrêté préfectoral.

Le tracé des deux zones « stricte et concertée » sera matérialisé sur place le mercredi 25 septembre par l'ONF, le GERRIS et la Commune.

- Vente de bois sur pied – parcelle 40 A : elle se tiendra le 10 septembre prochain à WISCHES, prévue au programme 2013 (volume 185 m³) en coupe d'amélioration.
- Eclairage public : la mise en exploitation du système semi-nocturne (22 h – 6 h) est établie sur l'ensemble des réseaux souterrains au village et à Kientzville, conformément à la loi BATHO, avec une attention particulière, dans le cadre sécuritaire de la circulation dans les carrefours, les entrées et les sorties de rues adjacentes aux rues principales.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, intervient à ce sujet et pense qu'il serait souhaitable que l'application du système semi-nocturne devrait être modulée en été (23 heures) du fait que les gens circulent encore.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué :

- Le Collector de 10 timbres différents du château du Haut-Koenigsbourg a été lancé le 1^{er} juillet dernier au château, en présence des Maires des 10 communes touristiques du HK. La confrérie des Rieslinger y a également participé activement.

M. SIMLER profite de l'occasion pour adresser les remerciements aux Rieslinger.

- Le jury du fleurissement communal est passé le mercredi 24 juillet dernier dans toutes les rues du village. il est à noter que c'était certainement la dernière fois que l'Office du Tourisme de Châtenois-Scherwiller se chargeait de son organisation.

Un grand merci à eux pour le travail réalisé depuis autant d'années. La tendance est à une montée en charge du fleurissement sur Châtenois puisque les notes à plus de 18/20 sont, cette année, plus importantes qu'à Scherwiller.

Juste retour des choses pour un village qui compte plus de 1 000 habitants que Scherwiller.

- La Saint Nicolas aura lieu le 1^{er} décembre 2013 à Scherwiller. Le même jour aura lieu un concert de Noël à 15 heures, dans le cadre des « Noëlies » en Alsace.
- La commission « Tourisme-fleurissement » s'est réunie le 25 juillet dernier. Le compte rendu est en voie de finalisation.

60.7 VOEUX

Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère Municipale :

- Demande s'il y aura création d'un comité des fêtes. Le Maire lui indique qu'une réflexion sera à mener en octobre/novembre pour la création d'un Office Municipal / Comité des fêtes, qui pourra fonctionner un peu comme à Châtenois.
- Soirées « Lavandières » : Mme LACOMBE remercie la Commune pour la mise à disposition des toilettes de l'Ecole Centre et de la cuisine de la Salle polyvalente pour laver les verres après les spectacles.
- Soulève la question des badges des Associations pour accéder à la déchèterie afin de pouvoir déposer les déchets après les manifestations.

M. BRUNSWILLER, Conseiller Municipal et Vice-Président du SMICTOM, lui répond qu'il n'y aura pas de problème, il suffira juste d'utiliser le badge personnel.

Il précise à ce sujet que beaucoup de personnes n'ont pas déposé les demandes pour l'obtention de la carte « Optimo ».

M. Claude BRUNSWILLER, Conseiller Municipal :

- Fait part au Conseil Municipal qu'actuellement il y a des odeurs particulières et différentes provenant du SMICTOM.
- Concernant la publicité auprès de la radio AZUR FM, le coût est actuellement de 290,- € par manifestation. M. BRUNSWILLER demande d'étudier le cas d'une nouvelle adhésion au niveau de la Commune.
- M. BRUNSWILLER remercie la Commune pour la mise à disposition du terrain à l'EHPAD lors du marché aux puces du 25 août dernier. M. Marc HEIMBURGER, Adjoint, lui répond que ce sera certainement la dernière année, du fait de la construction du périscolaire.

M. Didier ROECKEL, Conseiller Municipal, quitte la séance et donne procuration à M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal délégué.

60.8 EQUIPEMENT SORTIF COUVERT

Attribution, autorisation de signature des marchés

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué

La Commune a confié une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMHA de Colmar. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'atelier d.Org, bureau d'architecture de Sélestat.

M. le Maire salue Mme Fatima KIRCHEN, Responsable Coordination Opérationnelle de la SEMHA, en remplacement de M. KATZ, Directeur et M. CULLMANN, Ingénieur Conseil Assistant technique du bureau d'étude ICAT, co-contractant de l'Atelier d.Org, et les remercie d'être venus ce soir à Scherwiller pour faire la présentation aux membres du Conseil Municipal et pour répondre aux questions techniques éventuelles qui pourront se poser au cours de cette séance.

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération du 26 février 2013 arrêtant le budget travaux en phase APD à 2 209 764,00 € HT (valeur février 2013) ;
- Vu** les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 14/06/2013 ;
- Vu** la date limite de remise des offres fixée au 10/07/2013 et les 70 offres réceptionnées ;
- Vu** les fax de négociation en date du 16 juillet 2013 pour le lot 03 et du 23 juillet 2013 pour les autres lots et les réponses apportées ;
- Vu** le rapport d'analyse des offres présenté en séance ;

PREND CONNAISSANCE des résultats de l'offre d'appel, après négociations.

Tous les lots sont étudiés. Certaines offres dépassent les estimations, d'autres sont nettement en dessous. Une discussion s'installe et la représentante de la SEMHA ainsi que l'ingénieur représentant la maîtrise d'œuvre donnent les explications nécessaires aux questions posées.

10 lots ont été retenus et attribués par le Conseil Municipal, les autres lots étant déclarés infructueux ; la SEMHA se chargera de relancer une consultation sur les lots infructueux.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de valider l'ensemble des candidatures

DECIDE d'attribuer les marchés tels que décrits ci-dessus représentant un total de 1 228 539,54 € HT (valeur juillet 2013) :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant € (H.T.)
01	TERRASSEMENT AMENAGEMENT EXTERIEUR VRD		
	Marché de base	VOGEL	151 256,70
	Option: caniveau grille		NON RETENUE
	Option : aménagement divers		NON RETENUE
	Total Marché		151 256,70
02	GROS OEUVRE		
	Marché		INFRUCTUEUX
03	MURS OSSATURE BOIS CHARPENTE ETANCHEITE ISOLATION		
	Marché	MARTIN & FILS	271 063,02
04	ETANCHEITE ISOLATION		
	Marché de base	GALOPIN	185 000,00
	Option : PV pour végétalisation sur vestiaire et cornière		NON RETENUE
	Total Marché		185 000,00
05	BARDAGE		
	Marché de base	MARTIN & FILS	174 302,90
	Option : bardage tôle avec isolation		NON RETENUE
	Option : bardage tôle sans isolation		NON RETENUE
	Total Marché		174 302,90
06	MENUISERIES EXTERIEURES		
	Marché		INFRUCTUEUX
07	DOUBLAGE FAUX PLAFOND		
	Marché de base		INFRUCTUEUX
	Marché		
08	MENUISERIES INTERIEURES AGENCEMENT		
	Marché	BRUPPACHER	150 628,84
09	SERRURERIE		
	Marché		INFRUCTUEUX
10	PEINTURE		
	Marché	HEINRICH SCHMID	31 500,00
11	CARRELAGE FAIENCE		
	Marché	MULTIMURS	24 943,94

12	SOLS SOUPLES		
	Marché		<i>INFRUCTUEUX</i>
13	EQUIPEMENT SPORTIF		
	Marché		<i>INFRUCTUEUX</i>
14	ELECTRICITE		
	Marché de base		148 618,05
	Option : éclairage LED	KOESSLER	NON RETENUE
	Total Marché		148 618,05
15	CHAUFFAGE VENTILATION		
	Marché		<i>INFRUCTUEUX</i>
16	SANITAIRE ASSAINISSEMENT		
	Marché	LABEAUNE	80 326,09
17	ECHAFAUDAGE		
	Marché	STEIMER	10 900,00

AUTORISE la SEMHA à signer l'ensemble des marchés sus visés et tout document s'y rapportant ;

DECIDE de déclarer infructueux les lots ci – après :

- lot 02 « Gros œuvre »,
- lot 06 « Menuiseries extérieures »,
- lot 07 « Doublage faux plafonds »,
- lot 09 « Serrurerie »,
- lot 12 « Sols souples »
- lot 13 « Equipement sportif »
- Lot 15 « Chauffage Ventilation »,

au motif que l'ensemble des offres régulières sont inacceptables ;

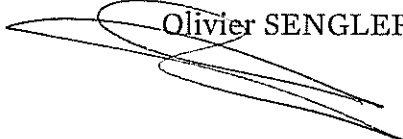
DECIDE de relancer la consultation pour les lots déclarés infructueux, par voie de marché à procédure adaptée conformément à l'article 26 du code des marchés ;

ADOpte PAR 18 VOIX ET 2 ABSTENTIONS (Mme Pierrette LACOMBE, M. Olivier SENGLER, Conseillers Municipaux)

CONTRE : ./.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Le secrétaire de séance
Olivier SENGLER




Le Maire
André BOESCH